

# AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE

ENQUETE PUBLIQUE DANS LE CADRE DE L'ETUDE D'IMPACT DE LA ZAC CENTRE-GARE D'AULNAY SOUS-BOIS

En application des dispositions de l'article L123-19 du code de l'environnement et de l'arrêté territorial 2025-017 du 4 juin 2025, une procédure de participation du public par voie électronique (PPVE) est organisée sur le projet de création de la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Centre-Gare à Aulnay-sous-Bois.

Cette ZAC, soumise à évaluation environnementale, a fait l'objet d'une prise d'initiative par délibération du Conseil de territoire de Paris Terres d'Envol le 12 décembre 2022.

Le projet urbain défini dans le PLU d'Aulnay-sous-Bois approuvé en 2015 exprime la volonté de mettre en œuvre un projet urbain ambitieux et lisible qui repositionne le Centre-Gare comme véritable pôle d'entrée de Ville et du Territoire et de rendre plus lisible l'espace public.

Le dossier mis en ligne comprend :

- L'étude d'impact réalisée
- L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale
- Le mémoire en réponse à l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale établi par le Bureau d'études Arcadis, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPT Paris Terres d'Envol
- Le bilan de la concertation
- La délibération n°179 du 12 décembre 2022 relative à la prise d'initiative de la ZAC
- L'avis préalable à l'ouverture de la procédure de Participation du Public par Voie Électronique (PPVE),
- L'arrêté territorial 2025-017 du 4 juin 2025 portant ouverture et organisation de la PPVE.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble du dossier :

**Du 28 juin 2025 au 16 août 2025 inclus**

Selon les modalités suivantes, où l'ensemble des documents composant le dossier pourra être consulté :

- Par voie électronique : sur la page dédiée : <https://www.registre-numerique.fr/ppve-etude-impact-zac-centre-gare>
- Sur support papier : Direction de la Stratégie Urbaine et Résidentielle, 14-16 boulevard Felix Faure 93600 Aulnay-sous-Bois, aux horaires habituels d'ouvertures ainsi que dans les locaux de l'EPT Paris Terres d'Envol, 50 Allée des impressionnistes 93420 Villepinte.

Pendant la durée de la PPVE une page internet comprenant un registre dématérialisé auquel le public peut transmettre ces informations est ouvert à cette adresse : [ppve-etude-impact-zac-centre-gare@mail.registre-numerique.fr](mailto:ppve-etude-impact-zac-centre-gare@mail.registre-numerique.fr)

À l'issue de la participation, une synthèse des observations et des propositions du public sera rédigée, puis le dossier de création de la ZAC Centre-Gare, éventuellement modifié pour tenir compte de cette participation et des avis émis, pourra être approuvé, ou ne pas l'être, par délibération du conseil de Territoire de l'EPT Paris Terres d'Envol.

À partir de la publication de cette délibération et pendant une durée minimale de 3 mois, la synthèse des observations et des propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique, ainsi que les motifs de la décision seront consultables sur le site internet de l'EPT Paris Terres d'Envol, ainsi que sur le site internet de la ville d'Aulnay-sous-Bois

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de l'EPT Paris Terres d'Envol, ainsi que sur le site internet de la ville d'Aulnay-sous-Bois, publié dans la presse locale et affiché à la mairie d'Aulnay-sous-Bois et dans les locaux administratifs de l'EPT Paris Terres d'Envol, 15 jours avant l'ouverture de la participation du public par voie électronique.